

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISES-TYPES DE VHC. A MOT.

Category Voiture automobile lourde (Chassis)	Marque M. A. N.	Désignation du type / Signe de reconnaissance. 515 L.1 (Empattement 4100 mm *)	Bordereau-type N° 1967 / A
Moyens de reconnaissance du type "515 L.1" sur plaquette du constructeur sur l'avant. Direction normale.			
N° de châssis frappé	A gauche, à l'avant sur face frontale du pare-chocs et à droite, sur face sup. longeron.		
N° de moteur frappé	A droite, à l'avant sur bloc-moteur (au dessus pompe à injection).		
Constructeur du châssis			
Constructeur du moteur) MASCHINENFABRIK AUGSBURG-NUERNBERG AG., Werk München (D)		
MOTEUR	CHASSIS	CARROSSERIE	
Marque et type M. A. N. D. 1246 H. 4 **)	Nombre d'essieux 2 Entrainement sur roues arrières (Ritzel) 1. Frein à pied: A air comprimé, sur toutes les roues. 2. Frein à main: Mécanique, avec servo-mécanique, sur roues arrières. 3. Frein Moteur: HALLER sur échappement. Frein de remorque Prise pour freinage indirecte. Direction à vis et doigt - A droite. Cochet de remorque ROCKINGER forme entonnoir	Constructeur MAN, München (D) Caract. / Forme Cabine fermée	
Genre En ligne, 0 H V		Nombre de portes 2	
Carburant Gazoil		Nombre de places ass. Total 3	
Nombre cyl. 6 Temps 4		Avent 3 Milieu - Arrière -	
Alésage 112 mm.		Nombre de places debout -	
Coupe 140 mm.		Pour moins: Siège arrière -	
CV-impôt 42,148		Sidestar -	
Cylindrée totale 81276 cm³			
CV. frein 120 DIN			
Rafraîchissement Eau			
Empl. du moteur A l'avant			
POIDS ET PNEUMATIQUES	Echcu avant	Echcu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler avec cabine	21720 kg.	11940 kg.	41660 kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 R.C.)	kg.	kg.	61090 kg.
Poids maximum garanti par la fabricant	kg.	kg.	101750 kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)	kg.	kg.	— kg.
Charge utile	kg.	kg.	1) kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque)			221500 kg.
Pneumatiques Dimension	9,00 - 20 12 Ply		10000 / doubles
Capacité de charge (par pneu 21255 kg.)	par essieu 41510 kg.	91020 kg.	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

12 / 24 Volt

4)

Phares: Marque BOSCH

Feux de position 2, dans les phares 5 W

Feux stop 2, combinés (rouges) 20 W

Indicateurs de direction: Syst. 2 flèches + 2 clignoteurs avec lampo

Avertisseur 1, électrique (1 ton)

Rétroviseurs: 2, à l'ext. à droite et à gauche.

Syst. enroublouissant Ampoules Bilux à cuiller 35/35 W

Feux rouges 2, combinés 5 W + 2 catadioptres

Eclairage du N° de contr. 1, combiné 5 W

Flèches: sur supports latér. parois cabine

Emplacement témoin Essuie-glace Clignoteurs: combinés avec feux stop

2 électriques

DIMENSIONS

Vole { avant	1'890 mm.
arrière	1'655 mm.
Largeur hors-tout AV.	2'200 mm.
Empattement	2'210 mm.
	4'100 mm.
Longueur hors-tout châssis	6'160 mm.
Hauteur (non chargé) cabine	2'690 mm.
Garde au sol	350 mm.
Porte à faux, arrière châssis	1'015 mm.
Crochet de remorque (haut. dep. sol)	900 mm.
Crochet de remorque (porte à faux)	1'260 mm.
Diamètre de braquage ext. gauche	16,85 m.
Diamètre de braquage ext. droite	16,80 m.

Dimensions intérieures

Longueur du pont de charge

mm.

Largeur du pont de charge

mm.

Haut. intérieure

mm.

Haut. du pont dep. le sol

mm.

Ridelles (hauteur)

mm.

OBSERVATIONS

*) Empattement 4'600 mm voir attestation type No. 1967-B

Empattement 5'200 mm voir attestation type No. 1967-C

Avec direction avancée voir attestation type No. 1968

**) Préfixe "112 BM" = Alésage 112 mm

Mesure du bruit: (7 m latéralement)

Au régime max. d'utilisation - 88 phone

Sortie d'échappement: à gauche, devant la roue arrière. Doit être dirigé vers l'arrière.

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (sol. RE)

1) Charge utile: Ne doit en aucun cas dépasser:

5,0 tonnes pour pont normal, et

4,5 tonnes pour pont basculant, fourgon et carrosserie spéc.

2) Figurine: Echleme de fabrique MAN dans cercle doit être enlevé (Circ. CFJP du 16.3.56, Art. 12 RE).3) Éclisse avant: doit être enlevé ou remis à l'intérieur du pare-chocs, pour réduire le danger au cas d'une collision (Circ. CFJP du 16.3.1955).4) Equipement: Modifié ou complété lors du montage de la carrosserie et doit être contrôlé lors de l'expertise individuelle.

Lieu et date de l'expertise-type

Zurich, le 5.7.1956.

La commission d'expertises-types